



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2026-768

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2026 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2026-768 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-460 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX (R.L.R.Q., C. R-9.3) QUE POUR LE MAIRE SEULEMENT

L'objet du *Règlement n° 2026-768* est de modifier le *Règlement n° REGVSAD-2015-460*, afin d'inclure les conseillers municipaux au régime de retraite des élus constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (R.L.R.Q., c. R-9.3), en sus du maire.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026, et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 9 juillet 2026

La greffière,
M^e Marie-Josée Couture
www.vsad.ca